



Légende – Plan

- Limite de zones
- UA** Zone Urbaine – paysage urbain d'origine - *centre ancien du village*
- UB** zone urbaine correspondant au paysage urbain de type "pavillonnaire"
- A** Zone agricole
- Acep** Zone agricole prenant en compte les Continuités Ecologiques (biocorridor grande faune, corridor écologique potentiel) et le Paysage à proximité de la zone natura 2000 (Zone tampon)
- N** Zone naturelle
- Ne** Zone naturelle écologique correspondant à la zone Natura 2000, aux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) et biocorridor, sur lequel une protection stricte est souhaitée,
- NL** Zone naturelle NL de zone naturelle de loisirs et d'équipement de jeux et équipements sportifs existant (espace public, stationnement, terrain de détente et de loisir...).
- les zones d'expansion du Ruissellement identifiées dans le cadre du plan de zonage d'assainissement pluvial et de zone d'expansion du ruissellement.
- Les espaces paysagers à préserver arborés ou arbustives faisant l'objet d'une protection au titre du L.151-23 du code de l'urbanisme pour des motifs d'ordre écologique
(L'habitant peut planter des arbres et des arbustes dans les zones classées "Espaces paysagers à préserver" à condition de respecter les prescriptions relatives à la préservation d'un espace paysager (haie, arbre...).
- Trame jardin faisant l'objet d'une protection au titre du L.151-23 et L.151-19 du code de l'urbanisme
- Elément patrimonial, à mettre en valeur ou à réqualifier pour des motifs culturels historiques ou architecturaux (article L.151-19 du code de l'urbanisme)
- Mare à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone agricole :
Changement de destination à usage d'activité ou de gîtes
Changement de destination à usage d'activité
- **Les itinéraires de randonnée**
Plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnée de l'Oise (P.D.I.P.R.).

Les emplacements réservés

Número de réserve	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Haie et cheminement doux sécurisés conduisant au cimetière	Commune	4 à 34 ca
2	Aménagement paysager et végétalisé destiné à limiter le ruissellement	Commune	9 à 44 ca
3	Extension du groupe scolaire	Commune	4 à 49 ca
4	Aménagement végétalisé (espace planté sur sol plus ou moins hydromorphe)	Commune	14 à 86 ca
5	Aménagement pour limiter le ruissellement – talus végétalisé	Commune	2 à 89 ca
6	Aménagement pour limiter le ruissellement - fossé	Commune	1 à 55 ca
7	Aménagement pour limiter le ruissellement – préservation, aménagement de la mare et mise en place de raccordement au fossé	Commune	9 à 91 ca

Commune de la Drenne
Territoire de la Neuville d'Aumont

PLAN LOCAL D'URBANISME



PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES

Ech : 1 / 5 0 0 0 e

4.2
a

Vu pour être annexé à la délibération en date du:

Prescrit le:
Arrêté le:
Approuvé le:
Modifié le: